

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2023**



VILLE

D'AMILLY

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX
Tél : 02.38.28.76.00
Fax : 02.38.28.76.11

Objet :

**Adhésion de la commune à l'association
PERSEE3C**

Date de convocation

23 mars 2023

Nombre de Conseillers

**En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33**

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20230329-DEL2023027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 31/03/2023

Publication 31/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt Neuf Mars à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,
Mme CARNEZAT, MM. LECLOU, CARON-PERROUD,
Mme CARRIAU
Adjoint (e) s au Maire,**

**M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU,
MM. FOURNEL, ABRAHAM, Mmes FARNAULT,
MOLINA-AUBERT, MM SALL, PATRIGEON, Mme PENIN,
M. DESPLANCHES, Mme FOUBET, MM. DAUNAY, GABORET,
Mme PLICHON, M. BONCENS, Mme BONNARD, M. CHALENCON
Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**Mme TURBEAUX-JULIEN
Mme SAJET
M. RAISONNIER
Mme HUTSEBAUT
M. BEAULIER**

**Pouvoir à M. LAVIER
Pouvoir à M. PATRIGEON
Pouvoir à M. DUPATY
Pouvoir à M. BONCENS
Pouvoir à M. DAUNAY**

ABSENTS :

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 29 mars 2023

DG/MG/N°2023/27

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION PERSEE3C

Monsieur le Maire expose :

L'association PERSEE3C (Pour l'Engagement et la Responsabilité Sociétale des Entreprises, l'Economie Circulaire, Coopérative et Collaborative) dont le siège social est situé : 15 rue Nobel- 45700 VILLEMANDEUR a été créée en avril 2019.

Son objet social est de promouvoir, initier, développer, accompagner les démarches et actions innovantes et engagées pour le développement durable et soutenable, l'Economie circulaire, l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) ainsi que des modes d'organisation basés sur la collaboration, le partage, l'intelligence collective et l'inclusion, au service de l'intérêt général et du bien commun.

L'association (régie par la loi du 1er juillet 1901) œuvre pour les alliances et partenariats entre entreprises, associations, citoyens, centres de formations et collectivités du Gâtinais montargois. Elle coopère aussi avec les instances académiques et l'Etat afin de diffuser les pratiques et résultats de ses actions.

Elle mène des actions en termes d'informations (conférences, communications, ...), de concertations (groupes de travail, études, ...), d'expérimentations (accompagnement, partage, pilotage ...) et de soutien (support matériel ou financier à des initiatives).

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur avis favorable de la commission Développement Durable – Mobilité réunie le 6 mars 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'adhésion de la Commune d'Amilly à l'association PERSEE3C,

DECIDE de verser la cotisation d'un montant de 60 euros pour l'année 2023.

DIT que les dépenses en résultant sont imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.